

Ordre et désordre

Le projet de création d'un ordre professionnel agite la communauté professionnelle des psychologues en France. Un tel projet soulève inévitablement des passions, voire des oppositions irréductibles. Pourtant, les arguments s'affinent progressivement : la référence obligée au régime de Vichy, grand promoteur d'ordres professionnels à sa botte, est remplacée par la crainte que l'Etat - ou le lobby médical au Parlement - ne cherche à entraver l'indépendance professionnelle dont les psychologues attendent une reconnaissance légale.

De l'autre côté, la perspective de légalisation d'un code de déontologie vient s'enrichir de l'idée que cette instance constituerait aussi une référence et une garantie pour les pratiques des psychologues, alors même que la discipline est divisée entre courants théorico-pratiques opposés. Bref, les défis s'ajouteraient les uns aux autres, ne laissant présager que l'accroissement du désordre ambiant.

Et s'il s'agissait d'abord de faire avec la violence symbolique que mobilise tout acte de fondation, moment inaugural de mise en place d'une organisation, démocratique en l'occurrence, puisque basée sur le suffrage universel des membres de la profession ? Tel est le paradoxe que les psychologues doivent dépasser s'ils ne veulent pas disparaître dans le transfert de compétences généralisé.